

Circonscription de Nador
Ordonnancement Chargé
de la Gestion et des Ventes
des Marchandises à Nador

Nador, 23/09/2016

N°11/2016

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

N° 11/2016

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et des ventes des marchandises saisies ou abandonnées en douane à Nador , porte à la connaissance des enchérisseurs que le service procédera le 29/09/2016 à la vente aux enchères publiques des véhicules pour ferraille suivant la liste ci-jointe.

La vente aura lieu au **nouveau magasin de SELOUANE (NMS)** sis près de dépôt de SALAM GAZ dans la zone industrielle à Selouane à partir du 11H00.

Conditions de la vente :

- ◆ Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- ◆ La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- ◆ Pour toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Beni Ensar un chèque certifié de 50.000 dhs, libellé au nom de ce dernier.
- ◆ Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- ◆ Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant,
- ◆ Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- ◆ Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- ◆ Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- ◆ Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- ◆ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- ◆ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- ◆ Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

L'ordonnateur chargé de la gestion et des ventes
Des marchandises saisies ou abandonnées
En Douane à Nador
YOUSSEF FINNICH
Télé : 0536359789

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

La liste des véhicules à vendre aux magasins ci-dessous est non définitive

<u>AFFAIRE</u>	<u>MARQUE</u>	<u>MATRICULE</u>
31177/16	NISSAN EBRO	29326-أ -8
11072/16	PEUGEOT 505	77557-أ -59
11028/16	RENAULT ESPACE	AD-045-ZF
11042/16	BMW 524	34257-أ -6
11075/16	RENAULT ESPACE	69770-أ -25
11021/16	V.W GOLF	13230-أ -50
11080/16	PEUGEOT 406	28351-أ -49
31175/16	RENAULT EXPRESS	M-1191 -YB
11060/16	Mercedes 200	23611-ب -6
11038/16	Mercedes 190	5156--أ -40
11015/16	Mercedes 200	2235-أ -48
11023/16	Mercedes 190	13463-أ -40
31195/16	Mercedes 250	6696-GDX
31191/16	FORD ESCORT	CJ-207 MK
31117/16	RENAULT LAGUNA	22140-أ -7
31092/16	CITROEN JUMPY	2489-MFG
10966/16	Mercedes SPRINTER	6543-HNW
10998/16	Mercedes 250	98633-أ -1
11040/16	RENAULT 21	1970-أ -51
31115/16	FORD MONDEO	SANS
11079/16	OPEL 4X4 FRONTIRA	ML-5636-D
11073/16	Mercedes	67034-أ -15
11083/16	OPEL VETRA	34521-أ -50
31192/16	RENAULT 21	2639-أ -26
31109/16	RENAULT 21	2334-أ -49
11024/16	PEUGEOT 406	B-8992-SB
11106/16	Mercedes 240	61361-أ -50
11111/16	OPEL ASTRA	ML-1346-F
30832/16	V.W VENTO	GC-8469-BB
10550/16	HYUNDAI COUPE	ML-4691-E
11101/16	Mercedes 250 C	OFQ-1044
11105/16	FIAT TEMPRA	ML-5755-D